Master 1 droit des affaires

Par **Raccky**, le **18/07/2015** à **22:36**

Bonsoir !
Je me permets d'ecrire un message car je suis un peu perdue. Cette année je rentre en master 1 droit des affaires et de l'entreprise et on me demande de choisir 2 options sur les 4 proposées, à savoir :
- Droit des assurances
- Droit du crédit
- Droit du travail
- Droit pénal des affaires

Aussi j'aimerai savoir quels sont les meilleurs choix à faire (les plus judicieux, avantageux) sachant que je souhaiterai continuer en M2 droit des affaires ou droit internationales.
Pourriez vous m'aider ? (Car je n'ai absolument aucune idée :( )

Merci beaucoup !! :)

Par **joaquin**, le **19/07/2015** à **10:20**

Bonjour,

Pour le droit des affaires, le droit pénal des affaires me semble un choix judicieux. Pour les trois autres matières, elles se valent. J'aurais une petite préférence pour le droit du travail, mais ce serait un choix personnel.

Cordialement
JG

Par **Raccky**, le **19/07/2015** à **11:02**

Bonjour Joaquin !
Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre.
Je vais donc suivre ton conseil et prendre le droit pénal des affaires. En revanche pour le droit social j'ai lu beaucoup de choses sur internet (certains disent que le droit social concerne davantage le travail des DRH et que le droit des affaires est principalement axé sur "l'entreprise" qu'il convient donc de fait de ne pas boycotter la matière mais de ne pas non plus y accorder une trop grande importance). Par ailleurs, je précise que j'ai fait du droit du

travail cette année (CM+TD). Ainsi, cela te semble t'il malgré tout un "bon" choix ?
(Désolée si ma question t'apparaît inutile étant donné que tu m'a déjà répondu qu'il s'agissait d'un choix personnel mais je ne veux vraiment pas me tromper)

Merci beaucoup !!

Par **joaquin**, le **19/07/2015** à **12:16**

Re bonjour,

Effectivement, si tu as déjà fait du droit du travail, il est peut-être inutile d'en rajouter, sur tout pour un master en droit des affaires. Oriente toi plutôt vers les deux autres, mais je ne saurais lequel conseiller, les deux me semblant d'une égale importance. Attends d'autres avis.

Cordialement
JG

Par **Raccky**, le **19/07/2015** à **12:22**

D'accord, je vais suivre ton conseil en tout cas un grand merci pour toutes ces infos ! .

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés